

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia (arrivée à 19h50), Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame LIDURIN Christelle (arrivée à 19h45) , Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 19h59), Madame BERTHELOT Céline, Madame LE BOULER Sabrina.

Etaient absents excusés : Monsieur LORIC Roland, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëlie, Monsieur ROSELIER Frédéric

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice Monsieur LECLERC Arnaud, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Madame BERTHELOT Céline

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Madame BERTHELOT Céline, en qualité de secrétaire de séance.

DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

En raison de l'actualité dramatique qui touche les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, Monsieur Le Maire propose de rajouter un point concernant l'attribution d'un don en faveur des sinistrés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le rajout du point à l'ordre du jour.

DON EN FAVEUR DES SINISTRES DES ILES SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY

Monsieur Le Maire rappelle que le mercredi 6 septembre 2017, l'ouragan Irma a frappé les Antilles. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées : 95 % du territoire a été détruit. Le bilan provisoire est déjà lourd et l'ouragan continue de faire des ravages.

Par solidarité, il est proposé d'octroyer un don via une fondation ou une ONG mobilisée sur place pour apporter aide et soutien de première urgence aux habitants sinistrés.

Après quelques échanges les élus décident de verser l'équivalent d'un euro par habitant de la commune et d'arrondir la somme versée à 3000€. La somme sera versée à la Fondation de France ou à une ONG présente sur place.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de 3000 € en faveur des sinistrés de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Arrivée de Madame LIDURIN Christelle à 19h45.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES BLEUETS

Par délibération 2017-46 en date du 9 mai 2017, le budget annexe de la Résidence des Bleuets a été créé. Il convient maintenant d'enregistrer les écritures permettant d'intégrer les frais d'acquisition de terrains et les frais d'étude.

Monsieur le Maire propose de valider le budget primitif suivant:

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 114 000€
 - Recettes : 114 000€

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 114 000€
 - Recettes : 114 000€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la présentation concernant le budget annexe du lotissement des Bleuets et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'ETANG

Par délibération 2017-45 en date du 9 mai 2017, le budget annexe de la Résidence de l'Etang a été créé. Il convient maintenant d'enregistrer les écritures permettant d'intégrer les frais d'acquisition de terrains et les frais d'étude.

Monsieur le Maire propose de valider le budget primitif suivant:

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 88 000€
 - Recettes : 88 000€

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 88 000€
 - Recettes : 88 000€

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la présentation concernant le budget annexe du lotissement de l'Etang et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Monsieur Le Maire fait un point sur les lots disponibles sur l'ensemble des lotissements. Dans la Résidence des Ajoncs, des lots sont réservés et il reste 2 lots disponibles qui seront plus difficiles à vendre. Ce point pourra être rediscuté lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Arrivée de Madame Patricia CONAN à 19h50.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR COET VILLAGE

Dans le cadre du projet COET VILLAGE, il est proposé le plan de financement estimatif HT suivant :

Halles couvertes	132 000€
Cellules commerciales	94 800€
Salle communale	122 000€
Travaux de VRD	273 800€
Frais architecte-missions et frais appel d'offre	47 000€
TOTAL HT	669 600€

Ce projet est susceptible de bénéficier d'un certain nombre de subventions afin de participer au financement :

- ✓ Conseil Départemental (2017)
- ✓ Conseil Départemental (2018)
- ✓ Etat (DETR pour la partie bâtiments)
- ✓ Conseil Régional
- ✓ Fons de soutien
- ✓ Fonds de Concours
- ✓ Fonds européens

Le montant estimé des subventions s'élève à 516 706€ HT, sous conditions d'éligibilité et d'accords des différents organismes sollicités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de valider le montant prévisionnel du plan de financement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles d'apporter leur contribution au projet par le versement d'une subvention.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR INAUGURATION TERRAIN DE FOOTBALL

Dans le cadre de l'inauguration du nouveau terrain de foot le 12 août dernier, le club de football PLUMELIN SPORTS a organisé en marge de l'inauguration officielle, un certain nombre d'animations dont le match de gala entre les équipes féminines de GUINGAMP et de LA ROCHE SUR YON. Le match s'est tenu après l'inauguration, les discours et le pot offert par la municipalité et a permis de compléter agréablement la journée. Le club a engagé quelques dépenses en lien avec le match comme par exemple les frais d'arbitrages.

La journée a été une belle fête sportive, et il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au club de PLUMELIN SPORTS pour un montant de 150€, afin de participer aux frais externes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ au club de PLUMELIN SPORTS dans le cadre des festivités organisées pour l'inauguration du nouveau terrain de sports.

Arrivée de Monsieur BERNARD Anthony à 19h59.

REDEVANCE GAZ

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des

redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Selon les dispositions réglementaires du décret du 25 avril 2007 relatif au régime des redevances d'occupation du domaine public, le calcul de la redevance est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Elle est déterminée comme suit : $[(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}] \times 1,18$

- ✓ le terme L de la redevance de concession correspondant à la longueur du réseau situé en domaine public communal soit 9172 mètres pour 2017;
- ✓ le terme 1,18 correspond au taux de revalorisation

Pour l'exercice 2017, le montant de la RODP s'établit à 497,00 € pour la commune de PLUMELIN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le calcul effectué pour la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et accepte le versement de cette redevance.

CONVENTION HEBERGEMENT GRDF

Par délibération 2014-99 en date du 4 novembre 2014, la commune de PLUMELIN a autorisé la signature d'une convention avec GRDF concernant l'hébergement de concentrateurs dans le cadre du projet compteurs communicants. Les deux points d'installation initialement retenus étaient la salle polyvalente et l'Eglise. Après étude et retour d'expérience, GRDF propose un avenant à la convention modifiant la liste des sites d'installation :

- Salle polyvalente
- Stade de foot : tribune ou mât

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la proposition d'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EXERCE PAR EAU DU MORBIHAN POUR L'ANNEE 2016

Les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de 2016 ont été adoptées par le comité syndical.

Deux rapports distincts ont été présentés au conseil municipal par Monsieur Daniel ADRIAN : l'un relatif aux compétences obligatoires Production et Transport et l'autre relatif à la compétence optionnelle Distribution.

Ces rapports sont consultables sur le site internet d'Eau du Morbihan (www.eaudu-morbihan.fr – rubrique télécharger/rapports d'activité).

Les rapports de l'ARS sur la qualité de l'eau sont également sur le site internet.

Monsieur Daniel ADRIAN rappelle aussi que les nappes phréatiques sont toujours déficitaires malgré les pluies actuelles. Le manque d'eau se fait encore cruellement ressentir sur l'ensemble du département.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide les rapports présentés.

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE GAEC DE KERBOHEC

Une enquête publique est ouverte du 16 août 2017 au 16 septembre 2017 dans la commune de BAUD, concernant le projet présenté par le GAEC DE KERBOHEC (représenté par messieurs LIDURIN, gérants), dont le siège social est situé au lieu-dit 'Kerbohec' 56150

BAUD, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après extension et mise à jour du plan d'épandage, un effectif de 370 truies , 42 cochettes , 1920 places post sevrage et 3768 places porcs charcutiers. Ce projet est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est consultable en version papier à la mairie de BAUD ou sur le site internet des services de l'Etat (www.morbihan.gouv.fr). Les observations peuvent être consignées auprès du commissaire enquêteur désigné.

Monsieur Le Maire souligne qu'ils n'agrandissent pas le plan d'épandage car ils utilisent un important composteur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet présenté par le GAEC DE KERBOHEC.

AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES – EARL MARTIN

Une consultation du public est ouverte du 11 septembre au 9 octobre 2017 dans la commune de MOREAC concernant le projet présenté par l'EARL MARTIN, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kersalio » 56500 MOREAC, en vue d'exploiter un atelier porcin devant comporter, après extension, un effectif de 1648 animaux équivalents au lieu-dit « Kersalio » 56500 MOREAC.

Il s'agit d'une procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est consultable en version papier à la mairie de MOREAC ou sur le site internet des services de l'Etat (www.morbihan.gouv.fr).

Les observations peuvent être consignées sur un registre déposé à cet effet en mairie de MOREAC jusqu'au 9 octobre 2017 inclus.

Monsieur le Maire précise que l'exploitation concernée possède 2ha de terres sur la commune de PLUMELIN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par l'EARL MARTIN de « Kersalio » 56500 MOREAC.

AVIS SUR MODIFICATION PLU – MOREAC

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moréac a été approuvé le 16 septembre 2016. Il est apparu des erreurs de report f commises lors de sa finalisation, ci-dessous listées :

- Erreur de report des marges de recul sur le règlement graphique et au rapport de présentation
- Erreur de couleur de zonage pour la zone du Bronut au règlement graphique
- Erreur de report d'une limite entre le zonage Ub et le zonage Na sur le secteur du chemin de l'Etang

Afin de rectifier ces erreurs, la commune de Moréac doit procéder à des modifications simplifiées de son document d'urbanisme. Le projet de modification simplifiée du PLU doit être notifié aux personnes publiques associées pour avis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable dans le cadre de ce projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Moréac.

MODIFICATION REGLEMENT DES SALLES AU 01/01/2018

Les tarifs et règles des locations de salles applicables au 1^{er} janvier 2018 ont été approuvés par délibération en date 14 février 2017 après étude par la commission.

Suite à cette délibération, le règlement a été modifié pour intégrer les nouveaux tarifs et préciser certains articles des contrats actuellement en cours.

Les contrats de location, nouvellement rédigés ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la note de séance pour présentation.

La présentation des contrats a été revue et agrémentée avec des photos.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve et valide les contrats de location mis en place à compter du 1^{er} janvier 2018.

COMPTES RENDUS

✓ **Rentrée des classes – visite des écoles le lundi 4 septembre**

Monsieur Le Maire détaille la visite effectuée dans les écoles le jour de la rentrée en compagnie des deux adjoints aux affaires scolaires et à la jeunesse, Monsieur Daniel ADRIAN et Madame Martine LE GAL.

- école Marc Chagall : 4 classes pour 96 élèves (24 élèves/classe)
- école Saint-Melaine : 7 classes pour 167 élèves (entre 22 et 30 élèves/classe)
- Rythmes scolaires : les deux écoles sont désormais à 4 jours
- visite de la cantine – 2 services
 - 1^{er} service (école Saint Melaine): moyenne de 110 repas
 - 2^{ème} service (école Marc Chagall) : moyenne de 60 repas

✓ **Projets restructuration mairie-médiathèque et entrée salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) a été sollicité afin d'accompagner la préparation des projets suivants :

- Modification de l'entrée de la salle polyvalente :
 - Création d'un hall (environ 100m2)
 - Réfection des sanitaires
 - Mise en accessibilité
 - Acoustique de la salle
- Création d'un hall reliant médiathèque et mairie :
 - Le hall pourra servir de lieu d'exposition
 - Mise en accessibilité de la mairie et de la médiathèque
 - Réaménagement de la salle d'attente et du hall d'accueil de la mairie

Suite à une première rencontre, l'architecte du CAUE en charge du dossier va présenter un détail et des esquisses pour chaque projet.

La commission travaux sera ensuite réunie pour étudier les propositions, avant la consultation pour désigner un architecte avant la fin d'année.

✓ **Projet COET VILLAGE**

Après de nouvelles rencontres avec l'architecte et BSH, le permis de construire va pouvoir être déposé très prochainement.

Monsieur Le Maire explique qu'il a échangé avec Monsieur FRAU du cabinet ARCAU afin qu'il propose un projet qui réponde à la demande émise par la commission concernant la façade des halles. La présentation aura lieu le mercredi 27 septembre à 14h30.

Date à retenir : Mercredi 27 septembre à 14h30 en mairie – salle du conseil municipal

- Cabinet ARCAU
- ABF
- Service instructeur ADS
- Commission travaux

La présentation à la population aura lieu le 6 octobre à 19h30 à la salle polyvalente

✓ **Projet columbarium**

Monsieur Le Maire précise qu'une offre de prix a été reçue pour un montant approximatif de 51 612€ TTC.

Le conseil municipal confirme son souhait de continuer le projet et autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour consulter d'autres prestataires dans le cadre d'un marché.

✓ **Voisin Vigilant**

Monsieur Le Maire explique qu'il a été sollicité par des habitants pour accompagner la mise en place de « Voisins vigilants » dans certaines Résidences.

Après échanges en réunion de bureau maire-adjoint, il a été décidé de donner suite à la demande. Messieurs Daniel ADRIAN et Serge LE NET sont en charge du dossier. Les habitants seront contactés ultérieurement pour présenter la démarche.

Monsieur Daniel ADRIAN précise qu'il y a une souscription « commune vigilante » et que la démarche est déjà bien connue et fonctionne bien puisqu'environ 500 mairies sont déjà engagées dans cette démarche.

Un article d'information sur le sujet sera diffusé via le PLUMELINFOS pour inciter les personnes intéressées par la démarche à se faire connaître en mairie.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite de cette opération.

✓ **Incivilité**

Pendant l'été, il a été constaté à de multiples reprises un certain nombre d'incivilités et de dégradations sur des biens publics.

Après échanges en réunion de bureau maire-adjoint, Monsieur Daniel ADRIAN a proposé de mener une réflexion sur la place de l'adolescent dans nos communes avec le souhait d'impliquer les jeunes.

Monsieur Daniel ADRIAN précise que ce sujet a déjà été évoqué lors du précédent mandat. Il s'agit essentiellement de sensibiliser les jeunes et adolescents qui ne sont pas occupés pendant les vacances : « L'idée c'est de trouver des idées pour occuper ces jeunes ».

Monsieur Le Maire suggère d'étendre la réflexion avec les communes voisines.

Monsieur Daniel ADRIAN propose de mettre en place un petit groupe de travail composé de conseillers intéressés par le sujet pour réfléchir et travailler sur ce point. Mesdames Martine LE GAL et Christelle LIDURIN se proposent de travailler sur ce sujet avec Monsieur Daniel ADRIAN. Le groupe de travail pourra aussi s'ouvrir à d'autres personnes extérieures intéressées et motivées par l'idée .

Une date de réunion est arrêtée le 24 octobre à 19h30. La date sera confirmée ultérieurement par Monsieur Daniel ADRIAN.

✓ **Impayés**

Afin de palier à l'augmentation des impayés, notamment pour la cantine et la garderie, il a été décidé en réunion de maire-adjoints, de mettre en place un suivi strict avec des relances et convocations pour les parents concernés.

Monsieur Daniel ADRIAN et Madame Martine LE GAL seront en charge du suivi et des relances.

La démarche retenue comporte l'envoi de courriers aux mauvais payeurs en demandant un règlement rapide des factures dues. Cette procédure sera relayée par 3 courriers envoyés à intervalles définis, dont une convocation d'office en mairie. Des mesures restrictives concernant l'acceptation future de l'inscription pour l'année suivante peuvent être envisagées et doivent être insérées dans le règlement cantine et garderie.

Préalablement la commission jeunesse, devra se réunir pour proposer un règlement cantine et un règlement garderie intégrant un volet facturation et d'éventuelles pénalités en cas de non-paiement.

Une date de réunion de la commission jeunesse est fixée pour préparer un règlement de cantine-garderie le mardi 3 octobre à 19h30.

Le règlement et la procédure pourront être validés au prochain conseil municipal. D'ici là, une rencontre va être programmée avec le trésorier principal.

✓ **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Communication

- PLUMELINFOS : la commission a commencé à préparer les articles pour une mise en page sous 10 jours et une distribution début octobre.
- Bulletin annuel : les articles doivent être rendus pour début novembre.
Réunion de la commission lundi 2 octobre à 19h00

Sports et associations

- Médiathèque
 - Animation sur les champignons – samedi 16 septembre
 - Exposition sur l'énergie – semaine de la science
 - Conteuse : mercredi 25 octobre
 - Exposition sur la BD
- Concours photo sur les insectes
 - 12 participants
 - Le jury se réunit le 23 septembre à 10h et remise récompense à 11h
 - Composition du jury
 - Monsieur Serge LE NET propose une personne de l'extérieur
 - Madame Patricia CONAN sollicite aussi une autre personne

Affaires scolaires/sociales

➤ Travaux effectués à l'école Marc Chagall

Monsieur Daniel ADRIAN détaille les nombreux travaux qui ont été réalisés durant l'été à l'école Marc Chagall :

- Peinture du préau
- Peinture dans 2 classes
- Peinture portes des sanitaires
- Déplacement des VPI
- Remplacement des tableaux blancs par des tableaux blancs triptyques
- Installation de multiples étagères et supports dans les différentes classes
- Installation de nouveaux mobiliers

➤ Ecole Saint-Melaine : des travaux ont également été réalisés suite aux sinistres

Monsieur Daniel ADRIAN précise que les deux établissements scolaires de la commune sont aujourd'hui des établissements offrant un environnement de qualité.

➤ Portail automatiques des écoles

Deux devis ont été reçus avec une différence de prix d'environ 1500€.

Après différents échanges, Monsieur Le Maire propose de reprendre contact avec l'entreprise FAAC pour préciser la proposition concernant l'installation de portails automatisés pour les deux écoles.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à valider le devis et à entreprendre les démarches nécessaires pour faire effectuer l'ensemble des travaux.

➤ Domicile partagé

La responsable du domicile partagé est en arrêt pour congé maternité et le remplacement est en cours.

Enfance et jeunesse

➤ Prochain conseil municipal des jeunes le samedi 23 septembre à 10h00

➤ Projet restaurant scolaire : réunion du groupe de travail fixée au lundi 25 septembre à 19h00 – salle des adjoints

➤ Semaine bleue – Elle se tiendra du 2 au 7 octobre

Madame Martine LE GAL détaille une partie du programme et précise que l'ensemble des activités proposées sera validé en fin de semaine. L'information sera diffusée sur PLUMELINFOS.

Quelques propositions d'activités :

- Sports en douceur
- Atelier lecture
- 2 séances cours du rire
- Matinée petit déjeuner du monde
- Sortie cinéma

Travaux

➤ Travaux de l'école : les agents des services techniques communs ont effectué près de 150h durant l'été pour réaliser les travaux de peinture. Le responsable technique a également effectué de multiples travaux pour installer étagères, meubles et supports.

➤ Le fauchage en bord des voies communales sera effectué durant les semaines 38/39/40

- Local technique et associatif du terrain de sports : les travaux ont repris après la trêve estivale.
- Signalétique marquage au sol : Monsieur Serge LE NET souligne qu'il est important de mener une réflexion rapide pour les cheminements piétons afin d'envisager les marquages au sol.
- Signalétique du bourg : l'étude est en cours pour orienter vers l'ensemble du complexe sportif à partir du rond-point près de Kerfourchec. Monsieur Serge LE NET précise que dès que la commission signalétique aura émis des propositions pour la signalétique du centre bourg, il sera aussi nécessaire de revoir la signalétique en campagne. Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à lui signaler tous les panneaux manquants, à revoir, abimés

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Lagune : entretien des abords – installation de 2 boucs et 1 chèvre**

Le responsable technique a proposé d'installer des boucs et chèvres pour l'entretien autour de la lagune. Deux boucs et une chèvre, qui ont été données à la commune, ont donc pris place depuis le mercredi 6 septembre autour de la lagune. Un abri est à leur disposition et un abreuvoir a été installé. .

✓ **Visite du Sénat - jeudi 26 octobre 2017 à Paris**

Monsieur Le Maire donne le détail du programme retenu pour la journée :

- Départ aux alentours de 4h00 du matin en autocar
- Visite d'environ 2h au Sénat
- L'après-midi, excursion en bateau mouche sur la Seine
- Les repas froids seront fournis (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner)

Le coût de la journée s'élève à 65€ par personne.

Les jeunes du conseil municipal des jeunes sont invités par la municipalité et la sortie leur est donc offerte.

Il reste des places disponibles dans le car : les jeunes conseillers municipaux et les conseillers municipaux peuvent proposer à une personne proche de les accompagner (coût 65€/personne).

A ce jour sont inscrits 26 personnes (dont 13 jeunes) et 7 personnes supplémentaires.

✓ **Projet de territoire**

La population a été invitée durant l'été à se prononcer via le site internet de la communauté de commune sur des supports « cahier d'acteur » ou « questionnaire ». Les conseillers municipaux ont reçu fin juillet par mail, un lien leur permettant d'accéder au questionnaire afin de pouvoir s'exprimer sur le sujet et relayer l'information auprès des habitants.

Les conseillers communautaires sont conviés lundi 18 septembre à une réunion sur le sujet.

✓ **Conseil communautaire**

Le compte rendu du conseil communautaire du 29 juin a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Monsieur Le Maire propose de répondre aux éventuelles questions.

✓ **Virades de l'espoir**

Les virades de l'Espoir se tiendront le 24 septembre prochain.

Certains élus se proposent pour transporter les tables le samedi matin 23 septembre :
Pierre GUEGAN, Serge LE NET, André BOURGES, Frédéric ROZELIER, Anthony BERNARD

INVITATIONS ET DATES A RETENIR

- ✓ Vendredi 15 septembre – 18h15 – AG Amicale Laïque – Monsieur Le Maire et Monsieur Daniel ADRIAN s'excusent et seront représentés par Madame Patricia CONAN.
- ✓ Dimanche 24 septembre – élections sénatoriales (pour les Grands Electeurs) – départ 9h30 à la mairie pour les 7 grands électeurs.
Certains candidats ont sollicité les grands électeurs de la commune pour des rencontres qui ont été proposés à l'ensemble des grands électeurs.
- ✓ Dimanche 24 septembre – Virades de l'Espoir LOCMINE
- ✓ Samedi 11 novembre – repas du CCAS

Prochain conseil municipal : mardi 10 octobre 2017 – 19h30

L'ordre du jour et les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22h06.